



## Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

---

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 07 juillet 2021 à 20H00 sous la présidence du Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Marc PINET, procuration donnée à Loïc PRIMA
- Yannick PERON, procuration donnée à Denez DUIGOU
- Laurianne COZ, procuration donnée à Tiphaine MICHEL
- Laëtitia DUPUIS, procuration à Denise LE MOIGNE
- David SAULAIS, procuration donnée à Annaïg GUIDOLLET
- Marie Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Marie GUYOMAR HERVE
- Morgane LE COZ retardée

Secrétaire de séance : Eric BADOUC

Date d'affichage des délibérations : 12 juillet 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

### I- APPROBATION DU COMPTE RENDU

**Cf. annexe 1**

**Unanimité**

Le maire souhaite la bienvenue à Angeline BOURGLAN, qui succède à Thierry LE GUENNOU.

Le conseil municipal sera désormais transmis via un nouveau système sur le site dans de bien meilleures conditions. La retransmission testée pendant les confinements a montré que cet outil démocratique est apprécié de la population.

Le maire informe des différents dispositifs présents pour la saison :

- Ouverture de la base nautique
- Démarrage des activités sportives et de bien être
- Lancement de la saison culturelle dimanche avec les premières parenthèses à St Maurice et les Opéras qui démarrent le 17 juillet
- Lancement des expositions estivales avec Esteban RICHARD et le concours du FRAC à l'abbaye, de celle de Rozenn BRECARD à la médiathèque et du circuit d'interprétation sur le carnet de Fréminville dans le jardin de la maison Musée
- Les équipements muséographiques sont ouverts tous les jours avec des balades commentées et des animations

Le maire introduit l'étude de faisabilité du projet de maison musée « Gauguin : l'atelier du Pouldu » et remercie M Vacher et Maud NAOUR qui s'est fortement impliquée dans ce travail. Depuis 1989, le site est resté quasi à l'identique. Depuis 2008, l'auberge Marie Henry gérée autrefois sous forme associative a été reprise en régie municipale. Les locaux et la muséographie ont été rénovés et la fréquentation a fortement augmenté depuis 2013. Toutefois, cette dernière est loin d'être à la hauteur des enjeux. Limitée à 19 en jauge, sans expositions, il est difficile d'imaginer un développement plus conséquent. En 2019, M A CARIOU a validé les nouvelles orientations proposées.

Les grandes lignes ont été publiées dans le KI n38.

Le cabinet a été recruté pour déterminer le contenu et la forme. L'étude présente les jalons de ce que pourrait être demain l'équipement muséographique.

C'est un RV avec notre histoire afin qu'elle soit mieux diffusée et partagée.

## II- AMENAGEMENT : Présentation de l'étude de faisabilité du projet de maison Musée « Gauguin : l'atelier du Pouldu »

L'inauguration de la maison Marie Henry date de 1989.



Initialement gérée par une association, la maison Marie Henry remporte un certain succès. Toutefois, la fréquentation sur le déclin conduit la mairie à récupérer l'établissement en régie directe en 2009. La maison Marie Henry change alors de nom et devient la « Maison Musée du Pouldu, sur les traces de Gauguin ».

Une étude est confiée en 2010 à Vincent Gagnic, de la société Ipsos Facto pour réinterroger le lieu, lui donner plus de visibilité. Le projet scientifique et culturel qu'il présente en 2011 propose des améliorations dans l'utilisation du bâtiment et le fonctionnement et présente dans une phase 2 plusieurs perspectives de développement à travers une extension, permettant d'améliorer en particulier l'accueil et la médiation. Cette nouvelle étude s'applique à donner à l'établissement une dimension « musée » en développant largement la section consacrée aux objets achetés chez le voisin antiquaire en 1989.

Elle débouche également sur une campagne de travaux permettant en 2013, outre certaines mises aux normes, une suppression des anachronismes, une amélioration de la présentation et de l'éclairage, et des effets de sonorisation.

Des tablettes numériques contenant diverses informations et documentations sont mises à la disposition et des « carnets d'artistes » contenant des informations diverses sont disposés dans les chambres.

Toutefois, si la Maison Musée du Pouldu présente un intérêt indéniable, elle ne permet pas de comprendre à elle seule les raisons qui ont conduit Gauguin à passer, en durée cumulée, près d'un an et demi de sa vie au Pouldu ni la naissance de ce courant majeur dans l'histoire de l'art contemporain qu'est le synthétisme.

Après la rénovation de la Maison Musée en 2013, la ville de Clohars Carnoët envisage désormais d'installer au Pouldu un centre d'interprétation. Elle inscrit le projet au contrat de territoire.

A cette fin, elle confie en 2017 le soin à André CARIOU, ancien directeur du musée des Beaux-Arts de Quimper de rédiger le nouveau projet scientifique et culturel.

M André CARIOU réalise sa mission et confirme l'intérêt majeur d'un nouvel équipement tant d'un point de vue culturel, historique que touristique, permettant de comprendre la venue de Gauguin et d'autres peintres de renom au Pouldu. Ce tournant essentiel de l'histoire de l'Art reste à ce jour trop méconnu du grand public et tous particulièrement des habitants du territoire. Les conclusions du projet scientifique et culturel ont été présentées en 2018 aux élus et partenaires en comité de pilotage. Une publication dans le journal municipal Kloar infos (numéro 38 printemps 2018) consacre un dossier sur ce projet et fait le point sur les orientations proposées.

Suite au travail réalisé par André Cariou qui inventorie les thèmes qui seront à mettre en exergue dans le futur équipement, la commune a lancé une consultation ayant pour objet l'étude de programmation architecturale et muséographique du centre d'interprétation du synthétisme. Inscrite au contrat de territoire en 2017 cette étude est également accompagnée par le département du Finistère.

Cette étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet Abaque de juillet 2019 à juin 2021. Ses conclusions ont été présentées et validées par le comité scientifique associé.

M Vacher prend la parole. « Gauguin, l'atelier du Pouldu » : Les titres ne sont jamais neutres. Tout d'abord Gauguin dont il faut souligner l'importance et le caractère iconique au niveau international. Ensuite le Pouldu, le projet doit être bâti sur une légitimité. Cette page de l'histoire de l'art est sans doute sous-estimée au niveau local. Il s'est créé un atelier, une sorte de phalanstère qui a ouvert la porte au synthétisme, aux couleurs de Tahiti et à ce grand mouvement de l'histoire de l'art qui s'est développé entre les 2 guerres.

Le maire indique que l'objet de cette présentation est de s'imprégner du projet. De la même façon que pour l'abbaye, cette projection ouvre des perspectives. Il s'agit aussi d'une rencontre avec les habitants avec leur propre histoire et notamment les enfants.

Anne MARECHAL : remercie les intervenants. Il s'agit d'un sujet majeur pour l'éducation artistique et culturelle des enfants mais pas uniquement. Ce projet doit conduire à lever les freins et à amener les personnes à pousser les portes des musées. Ce sont des clés offertes pour comprendre l'histoire de l'art.

Loïc PRIMA remercie de cette présentation car personnellement il n'avait aucun chiffre sur la situation actuelle de la maison Marie Henry. Il se dit surpris par les chiffres car il pensait qu'ils étaient bien en deca de cela.

Le chiffre d'affaire moyen est de 84 000€ et les recettes de 34 000. Le déficit est de 50M€. 40% des recettes sont générées par la boutique. Le prix d'entrée pourrait être de 7€. Il est de 8€ à Pont aven. Le musée de Pont aven est un gros mastodonte, il ressort en 1<sup>er</sup> lieu. L'étude estime à 24 000 visiteurs le potentiel pour l'équipement soit 4 fois plus qu'aujourd'hui : c'est sans doute optimiste. Ces chiffres prévisionnels génèreraient un déficit de 64 000€. Il est certain que les activités artistiques ne génèrent pas de bénéfices ; il est certain aussi que le déficit va

s'accroître d'autant plus avec 4 millions d'€ d'investissement. Se pose la question de savoir si ce projet est bien adapté pour notre commune.

JP VACHER souhaite revenir sur la comparaison avec Pont Aven qui accueille chaque année autour de 100 000 visiteurs contre 24 000 estimé pour le futur équipement. Très honnêtement, il n'a pas pour habitude de multiplier le nombre de visiteurs. Pour lui 24 000 est un chiffre juste. Il convient de regarder autour ce que font les autres équipements comme la cité de la voile avec 200 000 Visiteurs ou le haras d'Hennebont, plus modeste, avec 35 000 visiteurs par an. M VACHER est très optimiste sur les 24 000 visiteurs potentiels. S'agissant des financements, aujourd'hui, le déficit est de 50 000€, il passerait à 20% de plus.

Loïc PRIMA comparait le coût du billet d'entrée avec Pont Aven ; les spécialistes de l'art vont à Pont Aven pour voir des œuvres, ici, ce sera une muséographie, c'est différent : les puristes seront-ils attirés ?

Myriam RIOUAT remarque qu'à Auvers sur Oise, il existe un centre d'interprétation assez identique et ce serait bien de pouvoir comparer.

JP VACHER répond que ce centre d'interprétation accueille entre 80 000 et 100 000 Visiteurs par an. C'est un parcours sur les impressionnistes, sans œuvres avec une exposition assez identique à celle souhaitée au Pouldu avec la différence qu'au Pouldu, il y a la reconstitution de l'auberge.

Annaïg GUIDOLLET évoque les retombées économiques : il n'y a pas seulement le musée, c'est une tête de gondole pour faire vivre notre économie touristique, qui permet la création de places de stationnement, dynamiser une zone, ce que souhaitent les commerçants du Pouldu. Cet équipement permettra en outre d'allonger la saison.

Loïc PRIMA partage ce point de vue : il y aura sûrement des retombées économiques mais les séjours seront sûrement très brefs. Quand on prend la population permanente et la population touristique l'été, on voit que nous sommes en limite de nos capacités. On ne pourra augmenter beaucoup plus.

Annaïg GUIDOLLET : c'est pour cela qu'elle insiste sur la mi saison : de mai à octobre pour développer un tourisme hors saison profitable à tous.

Olivier CHALMET s'interroge sur la dispersion des œuvres de Marie Henry : cela restera des projections par écran du fait de l'incapacité à les rassembler ?

JPVACHER confirme : il s'agit d'un équipement sans collection mais d'une manière générale lorsqu'on fait de la recherche iconographique, hormis quelques très rares collections privées, dans 95% des cas, on a l'autorisation de faire reproduire le tableau. Les supports muséographiques peuvent être multiples : spectacle numérique comme à l'atelier des lumières à Paris, des multi médias, des reproductions à l'échelle grandeur nature. L'étude a fait faire des prototypes de reproduction de tableaux et tous ont été très agréablement surpris de la qualité de la reproduction.

Cécile TEPER note que les visiteurs ne seront pas forcément des touristes qui logent à Clohars Carnoët exclusivement : il y aura aussi des touristes qui logent alentour ce qui ne nécessite pas d'augmenter les capacités d'hébergement à Clohars Carnoët

Anne MARECHAL remarque que Loïc PRIMA doute de la capacité de notre commune à supporter un tel équipement. Crozant est une commune de 442 habitants et elle accueille un équipement (l'Hôtel L'Épinat) qui rassemble 12 000 Visiteurs par an. Il faut parfois avoir de l'ambition.

Eric BADOUC rappelle avec humour que le Pouldu devient à partir de 2022 le pôle principal cyclo touristique breton ! de nombreux cyclotouristes vont faire halte au Pouldu ce qui viendra enrichir le nombre de visiteurs.

Olivier CHALMET indique que la mobilisation des jeunes est importante. Il y a un gros travail autour de ce projet pour attirer les jeunes et leurs parents autour de cette culture. Aujourd'hui ce n'est pas une motivation et il y a un gros travail à fournir.

Jacques JULOUX a souhaité que l'on reparle des habitants et d'appropriation de notre histoire. C'est un objectif essentiel. Ce n'est pas qu'un équipement destiné au tourisme. Il s'agit de reprendre notre histoire en main et de la comprendre.

Il suffirait que l'on passe le billet à 6€ pour que l'équilibre budgétaire soit identique à celui que nous connaissons actuellement. Nous sommes dans une étude de faisabilité que l'on souhaite équilibrer sur le plan économique, sur le plan du dynamisme qui peut être apporté et des visiteurs amenés à découvrir cette histoire.

Nous sommes station classée de tourisme, labellisée pour la qualité de notre hébergement, des animations sportives et culturelles. Nous devons y être attentifs. Nous avons désormais accès aux droits de mutation de 250 000€ par an qui résultent uniquement du fait de ce classement. Si demain nous réinvestissons un certain pourcentage de cette marge pour réinvestir dans ce projet et maintenir la qualité de nos équipements ce n'est pas déraisonnable.

Pont Aven a commencé en 1986 et nous en 1989. Historiquement on parlait de l'école de Pont Aven et du Pouldu. Dès le départ, la commune de Pont Aven a pris un élan que n'a pas pris Clohars Carnoët. Pont Aven a continué d'assumer une gestion communale quant au même moment nous confions la maison à une association. De plus l'association des amis du musée de Pont Aven a été mobilisatrice pour acquérir des œuvres.

Nous ne pouvons sans doute pas mobiliser dans la période 4 millions d'€, mais il ne faut pas baisser les bras et proposer au moins l'espace muséographique permanent d'un montant de 2 320 000 € sur ce mandat. Il nous faut travailler l'arrière-saison pour permettre aux opérateurs économiques de s'installer dans la durée. QC verse très souvent des aides à l'économie. Ne renonçons pas à investir aussi pour nos équipements dès lors qu'ils peuvent soutenir aussi notre économie. Ce serait une erreur. Ce projet ne pourra voir le jour que s'il est bien financé par les partenaires. La commune ne pourra y arriver seule car ce projet dépasse le cadre communal.

### III- FINANCES

#### A- Création d'une redevance passager sur les traversées maritimes

Vu les articles R 5321-34 à R5321-36 du code des transports relatifs à la redevance sur les passagers

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 09 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la commission portuaire du 16 juin 2021,

Il est proposé au conseil municipal de créer une redevance sur les passagers de 0.50€ qui sera payée par les passagers maritimes à l'embarquement dès l'âge de 10 ans.

La redevance est perçue par le service des douanes et reversée ensuite à la commune pour être encaissée sur le budget du port de Doëlan.

Le dossier est présenté par le maire.

VOTE : **unanimité**

#### B- Redevance d'occupation du domaine public provisoire par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

- **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Le dossier est présenté par Annaïg GUIDOLLET.

VOTE : **unanimité**

### C- Restauration scolaire : tarification sociale

La direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial a adressé le 07 juin dernier aux communes éligibles un courrier présentant le dispositif de la cantine à 1 €.

La commune avait initié ce tarif à 1 euro en 2011 et établi une tarification sociale en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge. Cette grille avait été faite en liant avec la CAF du Finistère.

La mise à jour des évolutions tarifaires de notre partenaire API restauration a amené la commune à faire évoluer ces tarifs. Le tarif minimum est passé à 1,16 €. Il est proposé de le rétablir à 1 € afin d'être éligible aux aides.

En effet, l'Etat propose d'apporter son soutien pour garantir aux élèves issus des familles les plus modestes l'accès à la cantine pour 1€ maximum par jour. Le mécanisme est simple : la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs, basés sur des revenus ou quotients familiaux, avec un tarif inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

Les collectivités qui souscriront à ce dispositif pourront percevoir une aide de 3€ pour chaque repas à 1 €, pendant les 3 prochaines années à minima.

Au vu de ces éléments et au vu de la grille actuelle qui propose déjà plusieurs tarifs en fonction des revenus, il est proposé au conseil municipal de la modifier telle que ci-dessous en proposant un tarif à 1€ pour la 1ere tranche, et en élargissant l'ensemble des tranches de revenus pour toutes les familles, afin que toutes puissent potentiellement bénéficier d'un tarif moindre, à compter du 01 septembre 2021.

Il est également proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs 2021-2022 de la revalorisation contractuelle notifiée par API sur les prochains tarifs qui seront appliqués à la rentrée.

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>				
<b>tarif au 01 septembre 2021</b>				
	<b>Nombre d'enfant par famille</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants et +</b>
<b>Revenus du foyer votés jsuq'à présent</b>	<b>Nouvelles tranches de Revenus du foyer</b>	prix par enfant	prix par enfant	prix par enfant
< 800 €	< 1200 €	<b>1.00 €</b>	<b>1.00 €</b>	<b>1.00 €</b>
801 à 1600 €	1200 à 1700 €	1.84 €	<b>1.74 €</b>	1.64 €
1601 à 2100 €	1701 à 2200 €	2.44 €	<b>2.34 €</b>	2.24 €
2101 à 2700 €	2201 à 2800 €	2.92 €	<b>2.80 €</b>	2.70 €
2701 à 3150 €* 3151 à 4200 €	2801 à 3300 €* 3300 à 4350 €	3.38 € 3.85 €	<b>3.30 €</b> <b>3.75 €</b>	3.15 € 3.62 €
4201 et plus	4351 et plus	4.09 €	<b>4.00 €</b>	<b>3.78 €</b>
<b>Pas de déclaration</b>	<b>Pas de déclaration</b>	<b>4.09 €</b>		

Le dossier est présenté par Julien LE GUENNEC.

Loïc PRIMA remarque que le prestataire de services va augmenter ses tarifs ; par contre on décide de maintenir le prix des repas voire de les baisser : où va-t-on chercher le delta ?

Jacques JULOUX explique que nous allons percevoir une aide de l'Etat de 3€ pour les repas à 1€. Avec le changement de tranches, 14 nouvelles familles seront éligibles au tarif à 1€. Normalement, l'aide de l'Etat devrait couvrir la baisse. L'objectif n'est pas de gagner de l'argent mais que les enfants aient accès au maximum à la restauration scolaire à des tarifs attractifs. Ceci permet à tous d'être gagnants et donc on n'augmente pas lorsque cela n'est pas nécessaire.

Loïc PRIMA demande si les élèves de communes extérieures et dans ce cas, bénéficient-ils de la grille tarifaire ?

Jacques JULOUX répond que la grille tarifaire pour les extérieurs s'applique à partir de la tranche de 2701€ qui comprend un astérisque.

**VOTE : unanimité**

#### **D- Abbaye St Maurice : création d'un tarif « jeu de piste adulte » et « ambassadeur »**

La crise sanitaire et le confinement du printemps 2021, nous ont amené à donner l'accès au parc du site abbatial gratuitement, tant que les bâtiments restaient clos. L'objectif était de maintenir voire créer le lien avec les visiteurs locaux. En effet, beaucoup d'entre eux n'avaient jamais franchis les portes du site et nous ont remerciés pour cette belle initiative. Les retours de ces visiteurs, en moyenne 50 par après-midi d'ouverture, nous conduisent aujourd'hui à proposer la mise en place d'un abonnement annuel donnant accès au site abbatial de Saint Maurice de manière illimitée aux horaires d'ouverture et de faire de ces abonnés des « ambassadeurs » du site.

Les abonnés recevraient également en primeur les informations concernant les animations organisées.

Voici les tarifs proposés :

	Tarif entrée individuelle	Tarif abonnement annuel
Plein tarif (Adultes +16 ans)	5€	10€
Tarif réduit (12-16 ans, étudiants,	3€	5€
Enfants moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
	Tarif unique (max 7 pers)	
Jeu « le dernier moine »	5€ (groupe) + droit d'entrée	

A noter également la création d'un jeu de piste en interne, fruit de la collaboration entre le service de la ludothèque et l'équipe de l'abbaye qui va permettre de toucher un autre public à l'abbaye. Ce jeu de piste pour adultes se déroule sur une heure et demi environ et permet de découvrir l'histoire et la vie du site abbatial d'une autre façon.

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs présentés ci-dessus.

Le dossier est présenté par Anne MARECHAL.



Jacques JULOUX demande si le tarif prévu pour le jeu « le dernier moine » est un tarif de groupe.

Anne MARECHAL confirme.

VOTE : **unanimité**

## IV- VIE COURANTE : Adoption du Règlement pour les camions de restauration

Considérant la nécessité de réglementer l'activité de restauration mobile, d'en assurer la conformité vis-à-vis du document d'aménagement artisanal et commercial annexé au SCOT, ainsi que de percevoir les redevances d'occupation du domaine public,

Vu l'avis favorable de la commission économie, environnement, citoyenneté du 29 juin 2021 porté sur le projet de « règlement pour l'exploitation d'un emplacement sur le domaine public de clohars carnoet pour une activité de restauration ambulante de type camion-cuisine », élaboré par la même commission,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement pour l'exploitation d'un emplacement sur le domaine public de clohars carnoet pour une activité de restauration ambulante de type camion-cuisine joint en **annexe 2**.

Le dossier est présenté par Annaïg GUIDOLLET.

Jacques JULOUX précise que ce dossier a été longuement travaillé pour répondre à la régulation et à la réglementation. C'est similaire au règlement de marché.

Annaïg GUIDOLLET rappelle les modalités de sélection : qualité des produits proposés, circuits courts, critères sur l'environnement et l'hygiène, sur la gestion des emballages avec l'objectif de tendre vers le 0 emballage, critères esthétiques car les zones concernées le méritent et bien sûr, des critères économiques pour soutenir une activité hors saison.

Loïc PRIMA s'assure que ce document s'applique uniquement au domaine public. Certaines phrases lui semblent litigieuses : « camion cuisine qui doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement » comment l'interpréter ? c'est subjectif. Il y a un critère portant sur la capacité économique de l'entreprise qui demande un emplacement : une mairie a-t-elle le droit de demander cela à une entreprise, l'a-t-on déjà fait ? Est-ce légal ?

Annaïg GUIDOLLET : L'ensemble des dossiers est examiné par la commission économie environnement citoyenneté qui définira quel dossier elle admet sur l'ensemble des critères. Cela peut sembler subjectif mais la commission est plurielle et peut ne pas être unanime sur les choix. La majorité permettra de déterminer les candidats les plus appropriés.

S'agissant du critère économique, et après vérification, on ne peut vérifier les commerçants sur le domaine privé mais sur le domaine public oui.

Loïc PRIMA maintient que cela lui semble délicat notamment pour des gens qui s'installent.

David ROSSIGNOL s'est rendu sur son site : « la gazette de Clohars » qui parle à ce sujet de clientélisme. Il est évoqué une situation malsaine : cela signifierait qu'on octroierait des droits ... David ROSSIGNOL demande des

explications : qu'est que le groupe d'opposition entend par là ? C'est facile de distiller des choses comme cela auprès de la population, encore faut-il les prouver.

Yves KERVRAN répond qu'il s'agit d'une réflexion collective. M le maire en conseil municipal a dit qu'il ne voulait pas de food truck sur sa commune. A partir de ce moment, il est difficile de comprendre pourquoi des camions cuisine ont été autorisés à s'installer à différents endroits sur la commune.

David ROSSIGNOL fait une différence entre un distributeur de pizzas et un food truck. Il redemande à Yves KERVRAN sa position à ce sujet.

Yves KERVRAN répond que l'autorisation est donnée à tous, soit interdite à tous.

David ROSSIGNOL rétorque que cela va à l'encontre de leur article qui mentionne que les food trucks vont à l'encontre du commerce local.

Jacques JULOUX rappelle la nécessité de réguler les demandes. La commission a travaillé sur ce règlement suite à des dysfonctionnements et des plaintes de commerçants sédentaires. Il n'a jamais dit qu'il était contre les food trucks, qu'il préfère appeler « camion cuisine ». Il a même voté un tarif à ce sujet. Il est en revanche contre le commerce automatique qui s'exonère de toutes ces charges d'autant plus que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux en termes de relations humaines. Fou d'crêpes ou la Cabane de la mouette sont installés depuis longtemps et sont les bienvenus mais il faut réguler, tout particulièrement dans les communes touristiques, où la demande est forte.

Loïc PRIMA fait part de son point de vue : plus il y a de concurrents, plus c'est dynamique, c'est mieux pour tout le monde à l'exemple du marché.

David ROSSIGNOL remarque que le marché ne concurrence pas les commerces. Par ailleurs, votre site dit le contraire.

Yves KERVRAN invite les élus à regarder la vidéo du dernier conseil : Il a été dit pas de food truck sur la commune et quelques jours après, on voit des food trucks arriver. Pourquoi dire une chose et faire le contraire ? M Kervran est pour les food trucks mais au moment de la rédaction de l'article, ils étaient tous contre l'idée de créer de la concurrence aux commerçants locaux. Maintenant ils y sont favorables en pleine saison. La pandémie se calme et tout le monde doit pouvoir gagner sa vie.

Annaïg GUIDOLLET rappelle que pendant la pandémie, les food trucks n'étaient pas autorisés. Hors, plusieurs commerçants ont plaidé pour l'installation de la cabane à la mouette afin qu'elle fasse de la vente à emporter. C'est à leur demande qu'on a levé cette interdiction. Les commerçants sont aussi dans cette optique de voir que cela amène du monde avec une clientèle différente et ils sont d'accord.

Loïc PRIMA demande ce qu'il en est des commerces installés sur un terrain privé.

Le maire regrette que ce règlement vu depuis le mois de novembre fasse un débat soudain ce soir. Ce règlement a été fait sérieusement au sein d'une commission dédiée. Le conseil municipal peut le modifier s'il le souhaite. Ce règlement n'est sans doute pas définitif, il peut évoluer. Nous pourrions accompagner les commerçants. Le maire rappelle une fois de plus qu'il a voté un tarif pour les food trucks donc il ne peut être contre ; d'ailleurs il parle de camion restauration. En ce qui concerne les terrains privés, on ne peut s'exonérer de la zone où s'installe le commerce : il faut respecter le PLU.

Loïc PRIMA demande où peut-on trouver ces éléments.

Jacques JULOUX rappelle également l'existence des sites patrimoniaux remarquables (qui ont remplacé l'AVAP) : il faut dans ce cas une autorisation de l'ABF pour toute installation ; quant au DAC (Document d'Aménagement Commercial), il figure dans le SCOT de 2017 de QC et l'installation d'éléments fixes sur un terrain privé est interdit. Il y a des règles selon que l'on est en SRP ou pas et le camion mobile n'y échappe pas.

Denez DUIGOU rappelle que lorsqu'il s'agit d'un camion qui rentre tous les soirs, il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme à demander. Le règlement d'urbanisme ne vaut que pour les choses fixes.

Loïc PRIMA remarque que dans ce cas, la commerçante à Doëlan a une autorisation.

Denez DUIGOU confirme.

Loïc PRIMA demande si un commerçant qui souhaite s'installer en terrain privé est obligé de faire une demande.

Denez DUIGOU confirme : il faut une autorisation d'urbanisme si des éléments fixes sont présents.

Jacques JULOUX rappelle que se pose aussi la question du respect du schéma commercial.

VOTE :

ABSTENTION : Angélique BOURGLAN, Tiphaine MICHEL, Laurianne COZ, Marc PINET, Loïc PRIMA, Yves KERVRAN, Olivier CHALMET

POUR : 20

## V- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### A- Subvention « socle numérique »

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comportait un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

La commune a répondu à cet appel à projet nommé « socle numérique » et a déposé un dossier au 1<sup>er</sup> trimestre portant sur 8 classes réparties à l'école St Maudet, à la maternelle Tal Coat et à la primaire Benoîte Groult.

Le dossier comprenait des demandes pour des ordinateurs portables, des vidéo projecteurs interactifs, des bornes WIFI, des tablettes numériques ainsi que des supports logiciels pour un montant total de 16 064€.

Le conseil municipal est informé que le dossier a été retenu : le montant de subvention qui nous a été notifié cette semaine est de 11 644.60€ soit 72% du montant total de la dépense. Cette subvention est une véritable opportunité de finaliser l'équipement informatique des écoles. Les devis sont en cours pour permettre un démarrage des installations à la rentrée.

### B- Subvention d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

Dans le cadre du plan de relance, le Centre national du Livre a initié un dispositif permettant aux bibliothèques ayant maintenu à l'identique des années précédentes leur budget d'acquisition du fonds livres pendant la période de pandémie, en 2020, de prétendre à une subvention exceptionnelle. Le budget voté et la dépense au titre de 2020 devait être identique aux années précédentes.

La ville, ayant rempli ce critère, a déposé un dossier au 1<sup>er</sup> trimestre. Le dossier a été retenu : une aide exceptionnelle de 5 050€ nous a été notifiée pour une dépense réalisée de 20 905€ (hors abonnements presse).

## **C- Autres**

Le préfet est attendu le 16/07 pour une visite de la commune sur le thème du tourisme : présentation du projet hôtelier de M Jaclin et de l'étude de faisabilité de Gauguin l'atelier du Pouldu

Les dates des prochains conseils sont les suivantes : le 23/09 puis le 09/12

La commission urbanisme se réunira le 17/09 sur le PLUi

Rentrée scolaire à St Maudet : il devrait y avoir une ouverture de classe avec location d'une classe mobile. Sans ouverture, nous la rendrions à la location. L'augmentation des effectifs nous contraint à de nouveaux investissements en mobilier, en armoires chaudes et dans un camion.

Nous avons été lauréats du label ville active et sportive qui nous sera remis à Brest le 27/08